



Capsule d'information

À l'intention des agents

Révision des modalités du programme pépinière – Plage d'analyse #2

Le programme pépinière est une approche qui a été mise en place par la Société des alcools du Québec (SAQ), en collaboration avec l'industrie, pour introduire plus rapidement des nouveaux produits courants à fort potentiel (ex : produits ayant des caractéristiques qui se démarquent dans la catégorie, une marque qui rejoint un nouveau consommateur, etc.).

Nous sommes rendus à la seconde plage d'analyse de ce programme. Voici donc la mise à jour des modalités :

- L'invitation « Programme pépinière » est publiée dans le site SAQ-B2B depuis le 8 décembre 2016.
- Les agents éligibles à soumettre des produits sont ceux qui ont au moins un produit actif au répertoire des produits courants (RA) ou de spécialité en approvisionnement continu (SA) au moment du dépôt de l'offre.
- Des frais de 131,15 \$ CA seront exigés pour chaque offre.
- Il y aura 2 plages d'analyse par année.
- Si une offre n'est pas sélectionnée lors d'une plage d'analyse, elle sera analysée dans la plage suivante.
- Chaque agent pourra soumettre un maximum de 3 offres de produit, pour chacune des plages d'analyse.
- Si un agent veut que les offres non retenues lors de la première plage soient de nouveau traitées, il doit les mettre à jour. Dans le cas contraire, les offres doivent être annulées avant le 10 août 2017.
- Si plus de 6 offres ont été soumises au total par un agent, la SAQ analysera les 6 premières offres soumises selon leur date et heure de soumission.
- Tous les types de vins (blancs, rouges, rosés, mousseux, champagnes, vins de dessert et portos) seront considérés. Il n'y a pas de besoin pour les spiritueux, les boissons rafraîchissantes et les bières.
- Un maximum de 25 produits sera sélectionné dans le cadre de chacune des plages d'analyse. Seule cette version de la [fiche de produit](#) doit être complétée et expédiée à sara@saq.qc.ca, tel que mentionné dans l'invitation avant la date limite de soumission des offres. Toute autre version de la fiche sera refusée. Seules les offres soumises et pour lesquelles nous avons reçu la fiche de produit correctement complétée seront analysées.
- Même si l'agent a déjà expédié la fiche lors de la première plage d'analyse, il doit la retourner pour la seconde plage.
- Puisque la calculatrice utilise les taux en vigueur au 1^{er} février 2017, sans l'ajustement des taux de droit d'accise de 2 %, l'agent doit créer une offre spontanée pour calculer le prix de détail avec les nouveaux taux en vigueur.

Le dépôt des offres pour la seconde plage d'analyse se terminera le **10 août 2017**, 23h59, heure locale.

Les produits sélectionnés seront introduits dans les planogrammes d'un maximum 40 succursales et seront commercialisés selon les règles de planographie existantes. **La présence des produits dans d'autres succursales entraînera le retrait du produit du programme.** Une entente sur l'inventaire requis sera établie au préalable avec l'agent. Les produits bénéficieront d'une affiche « Nouveauté », dans ces succursales, pendant la période de test. Ces produits ne bénéficieront d'aucun engagement promotionnel corporatif avec la SAQ. **Les agents de ces produits ne pourront pas acheter de promotions dans PromoPunch,** mais pourront cependant réserver des promotions en **gré-à-gré** avec les succursales où les produits seront planogrammés uniquement. **La liste des succursales vous sera transmise lorsqu'elle sera disponible.**

La performance des produits sera évaluée après **4 périodes** de commercialisation, **au lieu de 6**, selon les ventes aux consommateurs dans les succursales désignées du programme pépinière. Ceux qui atteindront le seuil de performance exigé dans leur catégorie, dans les succursales identifiées par la SAQ, seront retenus et auront par la suite une distribution dans plus de 120 succursales.

Dans le cas où des produits devront être retirés, la clause 6.4 de la Politique d'achat et de mise en marché s'appliquera. Une pénalité de vingt-cinq pour cent (25 %) de leur prix d'achat sera facturée au fournisseur, pour les stocks non vendus.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter
le **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA),
par courriel à sara@saq.qc.ca ou par téléphone au 514 254-2711.